

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2008.27

**Objet : Projet Ecole Maternelle - Restaurant Scolaire - Garderie
Achat de terrain**

**L'an deux mille huit et le dix juin,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.**

Date de convocation : 4 juin 2008

**Présents : Mrs BARRAUD Patrick, GERIN Didier, BATTAGLINI Guy,
VALVERDE Pierre, JODAR Stéphane, RODEL Michel, DENOLLY Franck,
Mesdames : VANEL Sylviane, MOURARET Annick, LASCOLS Noélie**

**Absents : Mrs GUILLET Pierre, CROS Michel, CLO Eric, Mmes GAULT
Daphné, MONNOT Sylviane.**

Secrétaire de séance : Madame MOURARET

**Pouvoirs : de Monsieur CROS à Monsieur BARRAUD
de Mr GUILLET à Mr GERIN,
de Mme GAULT à Mr JODAR,
de Mme MONNOT à Mr BATTAGLINI.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour nous permettre de lancer le projet de construction d'une école maternelle-restaurant scolaire-garderie, il est nécessaire d'acquérir deux parcelles de terrain cadastrées AC n° 385 et 387 d'une superficie de 3 389 m² jouxtant l'école communale actuelle.

Il donne lecture des différents documents nécessaires à cet achat et précise en détail le zonage et le prix du terrain établi par les services de France Domaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **Autorise Monsieur le Maire à lancer une déclaration d'utilité publique et à négocier en parallèle avec le propriétaire au prix de 79 000 €, (valeur vénale estimée par les services de France Domaine).**
- **Monsieur le Maire est également autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir dans le temps la validité de la transaction.**
- **Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à cette transaction chez Maître MATHIAN, notaire à Chonas-l'Amballan.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**